



## Compte-rendu du CTL du 07 septembre

Avant l'ouverture du CTL, le Président du CTL, M. Michel ROULET, est venu nous informer qu'il ne pourrait pas ouvrir le CTL en raison de l'occupation de la trésorerie de Rouvroy par les élus locaux.

Mme DEGOND a donc ouvert le CTL en sa qualité de Présidente. A l'issue des déclarations liminaires des organisations syndicales, nous avons dans l'intersyndicale complète demandé une suspension de séance afin d'aller soutenir les élus locaux de Rouvroy contre la fermeture de la trésorerie.

Au retour du Directeur de son entretien avec les élus locaux, le CTL a repris à 11h45 !

L'union fait la force, si l'ensemble des organisations syndicales, les élus locaux et les agents l'expriment : Nous pouvons faire reculer l'administration... Aujourd'hui comme demain, non à la disparition du Service Public !

[Article de la voix du Nord](#)



### Ordre du jour :

Procès verbaux des CTL des 4 mai et 4 juillet 2017

Projet de réorganisations du réseau pour l'année 2018

[a\) fusion des trésoreries de Vimy et Rouvroy \(au 1<sup>er</sup> janvier 2018\)](#)

[b\) fermeture de la Recette des Finances de Boulogne \(1<sup>er</sup> janvier 2018\)](#)

[c\) transfert du siège du SPF de Montreuil dans les locaux du CDFiP de Boulogne-Aumont \(1<sup>er</sup> septembre 2018\)](#)

[d\) transfert du siège du SPF de St Pol dans les locaux du CDFiP d'Arras-Diderot \(1<sup>er</sup> septembre 2018\)](#)

[e\) transfert de la gestion de l'EHPAD de Lillers de la trésorerie de Lillers à la trésorerie de St Venant \(1<sup>er</sup> janvier 2018\)](#)

Questions Diverses

### **1<sup>er</sup> point : Procès verbaux des CTL des 4 mai et 4 juillet 2017 (pour approbation)**

En l'absence d'observations, les Procès Verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### **2ème point : Projet de réorganisation**

#### **a) Fusion des trésoreries de Vimy et Rouvroy (1<sup>er</sup> janvier 2018)**

Il s'agit là une fois de plus d'une fermeture de trésorerie (3 agents), celle de Rouvroy avec le transfert de l'intégralité des missions à la trésorerie de Vimy.

Un message clair de la Direction, si la fusion s'effectue à emplois constants au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dossier « emplois » ne garantira pas ses effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

En partant du postulat :

- x - que les conditions d'accueil des agents de Rouvroy à Vimy ne se fera pas dans de bonnes conditions au niveau immobilier ;
- x - que la trésorerie de Rouvroy fonctionne correctement ;
- x - que les transports en commun pour relier les deux communes sont inexistantes (difficultés supplémentaires pour les usagers) ;
- x - que la direction locale s'oppose actuellement aux règles de gestion pour l'octroi du poste

comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- ✗ - que les agents ne sont pas favorables à cette fusion ;
- ✗ - que ni les élus locaux, ni les usagers ne sont favorables à cette fusion ;

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques ont démontré à notre direction locale que l'opportunité de cette fusion n'est pas là !!!

**A l'issue des débats, les organisations syndicales ont voté unanimement CONTRE ce projet.**

*M. ROULET a commencé à évoquer la possibilité d'une permanence pour apaiser la grogne des élus, SOLIDAIRES Finances Publiques est opposé à ce type de projet qui n'est jamais pérenne et offre des conditions de travail dangereuses pour nos collègues !*

#### **b) Fermeture de la Recette des Finances (RF) de Boulogne (1<sup>er</sup> janvier 2018)**

A force d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête, nombre des collègues, qui effectuaient leurs missions et permettaient ainsi d'épauler le réseau de la DDFiP sur le secteur côtier, ont effectué une mutation pour avoir une vision plus sereine (*un poste!!!*) de leur avenir.

La Direction, de part son « faux silence » ces dernières années, a réussi à démanteler un service.

La mission du Secteur Public Local sera intégralement rapatriée à la Direction à Arras (loin des services et ordonnateurs côtiers) avec une équipe peu étoffée !

La mission du Recouvrement, qui fera encore l'objet d'un groupe de travail, sera dans la mesure du possible conservée à Boulogne par le transfert des emplois à la trésorerie de Boulogne Municipale mais avec une installation physique dans les locaux du CDFiP de Boulogne-Aumont.

A l'heure actuelle, le transfert de cette mission n'aura aucune garantie dans l'avenir puisque le transfert d'emploi sera confondu avec les emplois globaux de la trésorerie de Boulogne Municipale.

La création d'un Service d'Appui au Réseau (SAR) est à l'étude pour essayer de pérenniser cette mission.

La mission de Chargée de clientèle sera quant à elle également transférée à la Trésorerie de Boulogne Municipale.

**A l'issue des débats, les organisations syndicales ont voté unanimement CONTRE ce projet.**

*Les agents actuellement en poste à la Recette des Finances restent toujours dans l'attente de certitude sur leur gestion administrative.*

#### **c) transfert du siège du SPF de Montreuil dans les locaux du CDFiP de Boulogne-Aumont (1<sup>er</sup> septembre 2018) – création du SPF Boulogne 2**

L'avenir des Services de Publicité Foncière (SPF) est clair depuis le prédécesseur de M. ROULET. Il ne restera que 3 SPF-Enregistrement dans le département : Boulogne, Béthune et Arras !

Mais le HIC est là !

La fusion des SPF-E d'Arras, Boulogne et Béthune effectuée, les problèmes n'ont fait que croître à tel point que nombre de département ont suspendu leur projet !

La technique ne veut pas suivre, le module Enregistrement est une catastrophe et l'application FIDJI, devenue nationale, subi des ralentissements, *pire que les bouchons du 15 août*, une indisponibilité même de 3 jours cet été !!!

Et à ce jour, la fusion de base FIDJI est toujours impossible !

Sur ce projet, le satisfecit de la Direction est la volonté, pour l'instant apparente, d'une majorité des agents de vouloir suivre la mission de Montreuil à Boulogne.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a soulevé plusieurs questions dont certaines seront étudiées par la direction :

- - la gestion des places de stationnement au CDFiP de Boulogne-Aumont, le SPF de Montreuil mais aussi les personnels de la RF vont intégrer le bâtiment ; **il n'y aura pas de nouvelles places réservées pour le CDFiP de Boulogne Aumont !**
- - la gestion du restaurant administratif de Montreuil, les places de président d'associations ne seront pas très courues ; **c'est exact !**
- - l'accueil entre les 2 SPF ; **il s'agira d'un accueil commun assuré par le SPF-E de Boulogne !**

- - la gestion RH (cf. paragraphe spécifique ci-après)

**A l'issue des débats, les organisations syndicales ont voté unanimement CONTRE ce projet.**

**d) transfert du siège du SPF de St Pol dans les locaux du CDFiP d'Arras-Diderot (1<sup>er</sup> septembre 2018) – création du SPF Arras 2**

Le même constat sur la technique que le point précédent !

Suite à la volonté déclarée des agents de ne pas vouloir suivre la mission de St Pol à Arras, la Direction propose d'effectuer le transfert de siège et de permettre aux agents d'être affectée au SPF d'Arras 2 en détachement à St Pol dans leurs locaux actuels pour une période courant jusqu'à décembre 2020.

Pourquoi cette faveur ? Le comptable actuel, M BOULANGER partirait à la retraite en septembre 2018 et deux des 3 agents partiront à la retraite en 2020.

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques 62, il est donc inutile de procéder à ce projet. Laissons les agents à St Pol, éventuellement travailler à distance pour le SPF-E d'Arras ! Ce projet pourra aboutir au moment voulu en 2020 !

**A l'issue des débats, les organisations syndicales ont voté unanimement CONTRE ce projet.**

**Points RH :**

- ✓ - Garantie de priorité : afin d'être prioritaire pour suivre sa mission, il faut être affecté au niveau national sur la RAN et la mission structure ; affecté au niveau local dans le service et y exercer les missions transférées.

*Un agent ALD sans Résidence ou ALD RAN ne peut donc pas bénéficier de priorité !*

- ✓ - Prime de Restructuration : *Le montant de la prime de restructuration revenant à ces agents sera déterminé en application des critères exposés dans l'arrêté ministériel du 4 février 2009 fixant pour les agents des ministères économiques et des finances les conditions de modulation de la prime de restructuration de service instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 :*
  - en fonction du changement ou non de résidence familiale ;*
  - en fonction de la distance entre l'ancienne résidence administrative et la nouvelle ;*
  - selon que la distance entre la résidence familiale et la résidence administrative augmente ou non.*

*Cette prime unique et pouvant atteindre jusqu'à 15 000 € en cas de changement de domicile est imposable à l'impôt sur les revenus. Elle peut être perçue en deux fois et/ou étaler à l'IR !*

*Il s'agit là, non pas d'un pactole, mais d'une somme qui sera vite engloutie en cas de changement de domicile ou d'amortissement de l'usure de son véhicule...*

- ✓ - Prime RSU (pour les agents en SPF) : la question sera posée en centrale pour les deux situations suivantes, un agent nouvellement affecté en SPF ou un agent actuellement affecté en SPF qui sera nouvellement affecté dans un nouveau SPF ?

*La réponse n'est donc à ce jour pas encore connu des services RH.*

- ✓ - l'indemnité de Fondé de Pouvoir : la question sera également posée en centrale.

*La réponse n'est donc à ce jour pas encore connu des services RH.*

**A l'issu des résultats en CTL et d'éventuel abandon de projet par la direction, les services RH passeront au plus tard avant le 15 octobre dans l'ensemble des services restructurés en 2018.**

*L'ensemble des projets ayant reçu un vote unanime CONTRE sera représenté en Comité Technique le mercredi 20 septembre 2017.*

Ainsi pour toutes vos questions RH, n'hésitez pas à les interroger lors de leur passage.

**e) transfert de la gestion de l'EHPAD de Lillers de la trésorerie de Lillers à la trésorerie de St Venant (1<sup>er</sup> janvier 2018)**

Il s'agit là de continuer à spécialiser la mission hospitalière dans les trésoreries.

La charge de travail a été évaluée à 0,7 ETP (emploi équivalent temps plein) pourtant aucun emploi n'est transféré vers la trésorerie de St Venant.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a signalé la situation des effectifs de cette trésorerie en demandant l'assurance d'un renfort durable suite au transfert de cette nouvelle mission.

*La direction nous a répondu que l'ensemble des services du département souhaiterait obtenir des renforts durables...Nous savons bien ce que cela signifie !!!*

*Rappel au 1<sup>er</sup> septembre 2017 : 120 ETP manquants dans le département.*

**A l'issue des débats, les organisations syndicales ont voté unanimement CONTRE ce projet.**

L'ensemble des restructurations envisagées pour 2018 a reçu un vote unanime défavorable. La direction représentera ces sujets en seconde convocation lors d'un CTL qui se tiendra le mercredi 20 septembre 2017.

Si vous souhaitez nous apportez de nouveaux éclairages, nous demander de nouvelles précisions n'hésitez pas à nous contacter ( @ : [solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr))

### **3ème point : questions diverses**

#### Missions et habilitations des recrutements 'Services Civiques'

Un rappel sera effectué sur les missions et les habilitations des personnels.

Un bilan de ce dispositif sera présenté lors d'un prochain CTL.

#### Implantation du service CSRH

Ce service sera implanté dans notre DDFiP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il sera implanté dans le bâtiment de la Direction-Foch, il comportera 40 à 50 personnes.

Pour l'instant, il n'y a aucune information précise de disponible :

si ce service sera à service à compétence national (SCN)

la répartition par garde, les priorités territoriales

la cartographie du CSRH est disponible sur [ULYSSE](#)

Une réunion d'information aura lieu à Paris le 19 septembre 2017.

#### Journée de rencontre des EDR

Cette journée aura lieu d'ici la fin de l'année... Mme Cécile BERNARD est à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 la pilote de la missions.

#### Réorganisation des SIP

La réorganisation des secteurs des SIP d'Arras, Calais et Montreuil sera présentée lors du CTL du 28 septembre 2017.

#### Déménagement de la trésorerie d'Arras CH

Afin d'offrir de meilleures conditions de vie au travail de nos collègues d'Arras CH, un projet d'installation est à l'étude par la division BIL. Des discussions sont toujours en cours avec la direction de l'hôpital et aucun calendrier n'est établie.

*La réorganisation du SIP est un préalable à ce déménagement.*

#### Situation du SIP de St Omer

Des situations préoccupantes sont de nouveaux en cours au SIP de St Omer. La direction locale devrait bientôt s'y rendre...

Vos élus en CTL

**Wilfried GLAVIEUX, Catherine PAYEN, Delphine FACON (titulaires)**

**Philippe COLIN, Laurence MOUTIN-LUYAT (Suppléants)**

**Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE (experts)**



#### Nos coordonnées :

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

**CDFP D'Arras**

**10 rue Diderot**

**62034 Arras Cedex**

Local Syndical : Salle 36, au RDC, à coté du PELP/PTGC

Tél : 03-21-24-68-82, n'hésitez pas à laisser un message

Messagerie : [solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)